

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

**Décision n° 679 du 5 février 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la région de gendarmerie de Corse**

NOR : INTJ2102984S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 6280 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032356S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2021 :

Michalak Nathalie NIGEND : 214 295

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2021 :

Roissac Katia NIGEND : 228 346

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2021 :

Vitalis-Peretti Svetlana NIGEND : 234 277

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 5 février 2021.

*Le général,
commandant la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement de gendarmerie
départementale de la Corse-du-Sud,
T. Mouchet*